

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

Service de la police municipale  
de la Ville de Genève



VILLE DE  
GENÈVE

# SOMMAIRE

|     |                                          |    |
|-----|------------------------------------------|----|
| 01. | Le SPM en un coup d'œil                  | 04 |
| 02. | Edito                                    | 06 |
| 03. | Mot de la commandante                    | 08 |
| 04. | Missions principales du SPM              | 10 |
| 05. | Faits marquants 2024                     | 12 |
| 06. | La police municipale en chiffres en 2024 | 16 |
| 07. | Activités opérationnelles                | 18 |
| 08. | Zoom sur                                 | 20 |
| 09. | Trois axes d'action prioritaires         | 24 |
| 10. | Actions en zones prioritaires            | 26 |
| 11. | Sanctions par thématiques                | 28 |
| 12. | Adresses et contacts                     | 38 |

# 01. LE SPM EN UN COUP D'ŒIL

## Des horaires étendus



Jusqu'à 3h du matin  
les jeudis, vendredis  
et samedis

## 8 postes et antennes de quartier



## Lutte contre le harcèlement de rue



Une cellule d'agent-e-s  
spécialement formé-e-s  
à l'écoute des victimes



## Proximité



Écoute et contact  
permanents avec  
la population

## Bien-vivre



Maintien de la  
tranquillité publique  
en Ville de Genève

## Sécurité



Prévention et lutte contre  
la délinquance de rue  
et les incivilités

## Cohésion



Accompagnement et  
sensibilisation auprès de  
la jeunesse ou des aîné-e-s

## Et aussi

- Des missions de santé publique, de sécurité routière
- Des collaborations avec différents services de l'Etat, de la Ville et des autres communes

Centrale d'appel

**022 418 22 22**



## 02. UNE POLICE SI ESSENTIELLE

Dans ce rapport d'activités 2024, vous pourrez avoir un aperçu représentatif du travail de la police municipale. Nous avons coutume du dire que la police municipale est la pierre angulaire de la sécurité de proximité. Cela se vérifie une fois de plus à travers certains indicateurs. Comme les 95800 heures passées dans les quartiers en patrouille pédestre ou les 4500 commerces visités. A l'échelle de la Ville de Genève, en matière de sécurité, la police municipale reste l'interlocuteur privilégié des habitantes et habitants, des associations et de tous les acteurs et actrices de la cité.

Outre sa présence aux côtés de la population, la police municipale est aussi attendue sur la question de la lutte contre les incivilités. Et elle ne ménage pas ses efforts, par exemple, pour que notre cité reste propre (lutte contre le littering) et pour réprimer les comportements problématiques en matière de mobilité. En matière de nuisance sonore, grâce à une très bonne collaboration avec les exploitants et grâce à des horaires adaptés, nous observons moins d'abus en matière de bruit sur les terrasses. Evidemment, la police municipale ne relâchera pas ses contrôles afin que ces tendances se confirment dans les années qui viennent.

Il reste toutefois un domaine d'activités de la police municipale dont on parle peu, ou pas assez: la prévention. La lutte contre le harcèlement de rue en fait partie. En s'attaquant à ce fléau aujourd'hui, la police municipale prévient et limite les comportements problématiques vis-à-vis des femmes à moyen et long terme. Il va de même lorsque les agentes et agents de la police municipale interviennent dans les écoles afin d'inciter les futurs citoyens et citoyennes à respecter l'espace public, ses règles et les autres usagers et usagères. Plus que jamais, la police municipale est aussi un atout pour notre sécurité de demain.

**Marie Barbey-Chappuis**  
Conseillère administrative



# 03. MOT DE LA COMMANDANTE

L'année 2024 a été marquée, une fois encore, par un engagement sans relâche de nos agentes et agents sur le terrain, confirmant l'importance cruciale de notre présence au cœur des quartiers de la Ville de Genève. Ce rapport d'activités témoigne de la diversité et de la richesse des actions menées quotidiennement afin de garantir à toutes et tous sécurité, tranquillité et qualité de vie.

La prévention et la lutte contre la petite et moyenne criminalité ainsi que contre les nuisances sont restées au cœur de nos préoccupations. Grâce à une visibilité accrue de nos patrouilles, en particulier dans les secteurs prioritaires définis par le Contrat local de sécurité (CLS), nous avons constaté une diminution notable de certains comportements perturbant la vie quotidienne dans les quartiers, notamment en matière de propreté urbaine et de nuisances émanant des établissements publics. Ces résultats encourageants renforcent notre conviction que prévention, dissuasion et répression, conjuguées harmonieusement, sont essentielles à la réussite de notre mission.

La collaboration étroite et continue avec les habitantes et habitants, ainsi qu'avec l'ensemble de nos partenaires institutionnels et associatifs, demeure un pilier fondamental de notre approche. Ensemble, nous œuvrons chaque jour à anticiper les problématiques locales et à y répondre efficacement, renforçant ainsi le lien de confiance mutuelle indispensable à l'exercice de notre métier.

Je tiens à saluer le professionnalisme et le dévouement exemplaires de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Service de la police municipale. Notre détermination collective reste intacte : continuer à agir avec proximité, réactivité et efficacité pour offrir à la population genevoise un cadre de vie sûr, agréable et respectueux de chacune et chacun.

**Christine Camp**  
Commandante et Cheffe de Service



# 04. MISSIONS PRINCIPALES DU SPM

Ancrée au cœur de la Ville de Genève, le Service de la police municipale (SPM) s'investit pleinement dans sa mission de proximité, en maintenant un lien direct avec les résidentes et résidents, les personnes qui viennent y travailler ou profiter des nombreuses activités festives proposées, ainsi qu'avec les différents acteurs et actrices locales. En cultivant cette relation privilégiée, elle contribue activement à la sécurité et à la qualité de vie dans les quartiers. Face à cette diversité d'usages et d'intérêts, parfois divergents, les agentes et agents agissent avec discernement afin de préserver la cohésion sociale.

L'action des agentes et agents repose sur un équilibre entre prévention, dissuasion et intervention. En effet, leur présence sur le terrain vise avant tout à anticiper et à désamorcer les situations à risque, tout en disposant de moyens pour sanctionner lorsque cela s'avère nécessaire.

## Une présence au plus proche des habitantes et habitants

Grâce à une connaissance approfondie du tissu urbain, les équipes du SPM assurent une veille quotidienne au sein des quartiers. Par des patrouilles essentiellement pédestres et cyclistes, elles tissent un dialogue constant avec la population, les commerçantes et commerçants, les associations locales et les établissements scolaires, favorisant ainsi une approche proactive de la sécurité.

## Prévention de la petite et moyenne criminalité

Véritable pilier de la tranquillité publique, la police municipale joue un rôle clé dans la prévention des actes de petite et moyenne criminalité. Une présence visible et réactive permet de limiter les comportements à risque, qu'il s'agisse d'altercations, de vols à la tire ou de consommation de stupéfiants sur l'espace public.

## Sécurité routière: agir pour une cohabitation apaisée

Dans un contexte de mobilité en constante évolution, la police municipale intervient pour garantir une cohabitation harmonieuse entre les différentes usagères et usagers de la route. En ciblant plus particulièrement les infractions susceptibles de mettre en danger les piétonnes et piétons ou les usagères et usagers vulnérables, elle veille à la sécurité de toutes et tous, notamment aux abords des établissements scolaires.

## Préserver la qualité et la tranquillité du domaine public

Lutter contre le littering, les dépôts sauvages et les nuisances sonores fait partie intégrante des missions du SPM. Pour répondre aux préoccupations

liées aux nuisances nocturnes, une présence renforcée est assurée jusqu'à 3h du matin les jeudis, vendredis et samedis, permettant d'intervenir de manière ciblée auprès des établissements publics et des espaces de rassemblement.

## Sensibiliser la jeunesse aux enjeux de la sécurité

Construire un dialogue avec les jeunes générations est un enjeu majeur. À travers des interventions dans les écoles primaires et des activités organisées en collaboration avec les Espaces de quartier et les Antennes sociales de proximité, la police municipale participe à la sensibilisation des enfants aux notions de respect, de prévention, de harcèlement et de sécurité, notamment sur les réseaux sociaux, à l'école ou en matière de mobilité douce.

## Appui en cas de situations d'urgence

Lors d'épisodes météorologiques extrêmes – vagues de froid, canicules ou crues – la police municipale joue un rôle de premier plan dans la mise en place de dispositifs d'aide aux personnes vulnérables. Son action s'inscrit dans un cadre plus large de gestion des risques et de soutien aux individus en difficulté.

## Collaboration étroite avec les partenaires sécuritaires

La police municipale travaille de concert avec la police cantonale et les polices municipales des autres communes genevoises pour garantir une coordination optimale des interventions. Cette coopération s'opère notamment à travers des dispositifs tels que le « Contrat local de sécurité », conclu entre le Canton et la Ville de Genève, ainsi que par diverses conventions intercommunales, assurant ainsi une approche cohérente et concertée des enjeux de sécurité.



# 05. FAITS MARQUANTS 2024

## HUG et police municipale, deux piliers réunis dans la lutte contre la toxicomanie

Dans le cadre de ses actions de proximité contre la consommation de stupéfiants, la police municipale de la Ville de Genève a développé une nouvelle collaboration avec l'équipe de médecine de rue des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) pour répondre aux défis posés par la consommation de crack en milieu urbain. Inédit en Suisse romande, ce partenariat entre équipes soignantes du Centre ambulatoire d'addictologie psychiatrique (CAAP Arve) et agentes et agents de la police municipale se concrétise depuis début 2024 par des maraudes conjointes, organisées deux fois par mois. Celles-ci ciblent des zones sensibles identifiées dans le quartier des Grottes, telles que les parkings, les halls d'immeuble, les cages d'escalier ou les abords du Quai 9, et visent à établir un contact direct avec les personnes consommatrices, souvent en situation de grande précarité.

Ce dispositif, fondé sur une logique de proximité, permet de sensibiliser les usagers et usagers aux risques liés à la consommation de drogues, de distribuer du matériel de réduction des risques et de les orienter vers des structures de soins. La présence des agentes et agents de la police municipale assure un cadre sécurisant pour les équipes soignantes et facilite l'accès à certains lieux autrement inaccessibles. Cette collaboration contribue également à améliorer les relations entre les APM et les personnes consommatrices au quotidien, en dehors des maraudes conjointes.

Les résultats de ces opérations sont positifs et la présence policière est généralement bien acceptée, facilitant ainsi le contact avec les personnes concernées. Depuis le début du projet, 190 personnes ont été orientées vers le CAAP Arve pour une prise en charge, parmi lesquelles 57 % ont diminué ou cessé leur consommation de crack, et 61 % ont maintenu un suivi médical. Cette initiative démontre ainsi l'engagement concret de la police municipale à s'adapter aux réalités du terrain en coopérant étroitement avec les acteurs sanitaires et sociaux pour renforcer la sécurité et la santé publiques.

## Campagne de sensibilisation auprès des propriétaires de chiens

Le 8 février 2024, la police municipale de la Ville de Genève a mené une action de sensibilisation innovante, visant à informer les propriétaires de chiens sur les démarches administratives et réglementaires en vigueur. Huit agentes et agents, accompagnés de

leurs fidèles compagnons à quatre pattes, ont effectué un parcours dans le centre-ville pour rencontrer la population. Au cours de cette opération conviviale, les APM ont notamment pu présenter les modalités d'obtention de la marque de contrôle officielle et rappeler les obligations liées à une possession responsable. En dialoguant directement avec les passantes et passants, les APM ont répondu aux questions et prodigué des conseils pratiques pour garantir la sécurité de toutes et tous, ainsi que le bien-être des animaux. En alliant leur rôle professionnel à leur expérience personnelle en tant que propriétaires, les APM ont su instaurer un climat de confiance et d'échange. Cette initiative, qui a reçu un accueil très positif du public, a permis de mettre en valeur d'une façon originale le travail de prévention propre à une police de proximité, tout en renforçant les liens avec la population. Elle témoigne de l'engagement de la police municipale en faveur du bien vivre ensemble, également entre humains et animaux.

## Café avec un agent ou une agente: un moment d'échange privilégié

Partager un café pour mieux se comprendre: c'est l'objectif de cette action qui a été menée dans les différents quartiers de la Ville de Genève. Autour d'un café, d'un thé ou d'un jus de fruit, les habitantes et habitants ont pu rencontrer leurs agentes et agents de proximité dans un cadre détendu et informel. Loin du formalisme d'un poste de police, ces échanges ont permis d'aborder librement les préoccupations en matière de sécurité, de poser des questions et d'échanger sur les missions quotidiennes de la police municipale, telles que la prévention du harcèlement de rue, le traitement des demandes citoyennes et la présence – préventive ou répressive – au cœur des quartiers. Cette approche directe et accessible a aussi été l'occasion de sensibiliser de manière proactive sur des thématiques sécuritaires revenant à intervalles réguliers ou spécifiques à un quartier, telles que le «littering», le bruit, la sécurité routière ainsi que celle aux abords des écoles. Elle a également permis d'informer sur les initiatives locales de la police municipale ainsi que sur la carrière d'agente ou agent. L'initiative illustre l'engagement de la police municipale pour une proximité renforcée et une écoute attentive des préoccupations des habitantes et habitants.



### Accompagnement renforcé pour le recrutement

Guider nos futurs talents vers le succès, telle est la philosophie adoptée par le Service de la police municipale pour améliorer ses mesures d'accompagnement au recrutement en 2024. Dans cette optique, une journée découverte du métier d'APM est organisée une fois par mois dans l'un des postes de quartier. Cette initiative permet aux personnes intéressées de découvrir la profession grâce à une présentation du service, de ses prérogatives et du déroulement de la formation initiale. Lors d'une visite guidée du poste, assurée par un agent ou une agente, les participantes et participants ont l'occasion de se faire une idée concrète de la vie de poste, avant de conclure la séance par un échange enrichissant.

Parallèlement, les potentielles candidates et candidats sont conviés à expérimenter le Test d'Aptitude Physique (TAP), étape cruciale du processus de recrutement. Cet entraînement vise à préparer au mieux les futurs talents en leur offrant une première familiarisation avec les exigences physiques du métier. Ensemble, ces mesures renforcent l'accessibilité au recrutement et témoignent de l'engagement du service pour une intégration réussie au sein du corps de la police municipale.

### Renforcement des actions de proximité, au cœur des quartiers

En 2024, la police municipale de Genève a poursuivi ses actions de proximité au cœur des quartiers, en déployant son « fourgon mobile de proximité » dans des lieux tels que la Plage des Eaux-Vives, le Jardin Anglais, la Place des Grottes, la rue du Môle aux Pâquis, la place du Molard ou encore divers parcs de la ville. Plus de 40 opérations ont été menées entre avril et octobre, permettant un échange direct avec la population et la sensibilisation aux enjeux de sécurité. Cette présence proactive a également facilité la collecte des préoccupations des habitantes et habitants, ainsi que la diffusion d'informations sur le vivre-ensemble.

Parallèlement, la police s'investit dans d'autres initiatives ponctuelles, élaborées en collaboration avec des partenaires locaux, tels que les associations de parents d'élèves et les antennes sociales. Ces coopérations se traduisent par la participation à des opérations d'occupation positive des préaux de certaines écoles primaires et par l'organisation d'activités sportives pour les jeunes lors des vacances scolaires.

Par ces actions complémentaires et positives, la police municipale adapte ses interventions aux réalités de chaque quartier, renforçant ainsi la cohésion sociale et la confiance entre autorités et population.

### La police municipale à la rencontre du public

Le 24 août 2024, la deuxième édition de la Journée de la police municipale a rassemblé un large public au Parc des Bastions, sous un soleil radieux. Familles, curieux et candidates et candidats potentiels ont pu découvrir le Service à travers démonstrations et échanges conviviaux. En plus des présentations grandeur nature de la Bike-Police et des techniques d'intervention, cette édition a élargi son programme en accueillant des partenaires tels que la Voirie, qui a sensibilisé au littering et au débarras sauvage, et les Samaritains, qui ont proposé des initiations aux premiers secours pour petits et grands. L'événement a une nouvelle fois permis d'établir un dialogue direct et de qualité avec la population et de valoriser le rôle essentiel de la police municipale dans la sécurité et la vie de quartier. Une journée riche en découvertes et en interactions, illustrant l'engagement du Service auprès des Genevoises et Genevois.

### Encadrement des grands événements organisés par la Ville de Genève

En 2024, la police municipale de Genève a repris la sécurisation du périmètre des manifestations organisées par la Ville, notamment lors de la Fête des écoles et de la Fête du 31 décembre. Auparavant assurée en collaboration avec la police cantonale, cette mission – centrée sur la gestion de la circulation et le contrôle des accès – est désormais confiée au corps de la police municipale. En qualité de responsable d'engagement, celle-ci a coordonné l'action de l'ensemble de partenaires impliqués, parmi lesquels la police cantonale, le Groupement SIS, les services des urgences médicales (144), des sociétés de sécurité privées, les TPG, la protection civile et les comités d'organisation des événements. Cette évolution marque une nouvelle étape pour le Service dont l'objectif est d'assurer la sécurité des sites et de garantir un déroulement harmonieux des manifestations organisées par la Ville de Genève, offrant ainsi un cadre sûr et ordonné à l'ensemble du public et des équipes organisatrices.



# 06. LA POLICE MUNICIPALE EN CHIFFRES EN 2024

203

Employées et employés

165

Personnel uniformé

26

Civils

12

Opérateurs et opératrices de la centrale d'appels

6

Officiers et offcières d'Etat-Major

8

Sous-officiers et sous-officières de service

3

Formateurs et formatrices

11

Aspirantes et aspirants

48,5 Mio

De budget (charges réelles engagées)

21 Mio

De revenus réels

8

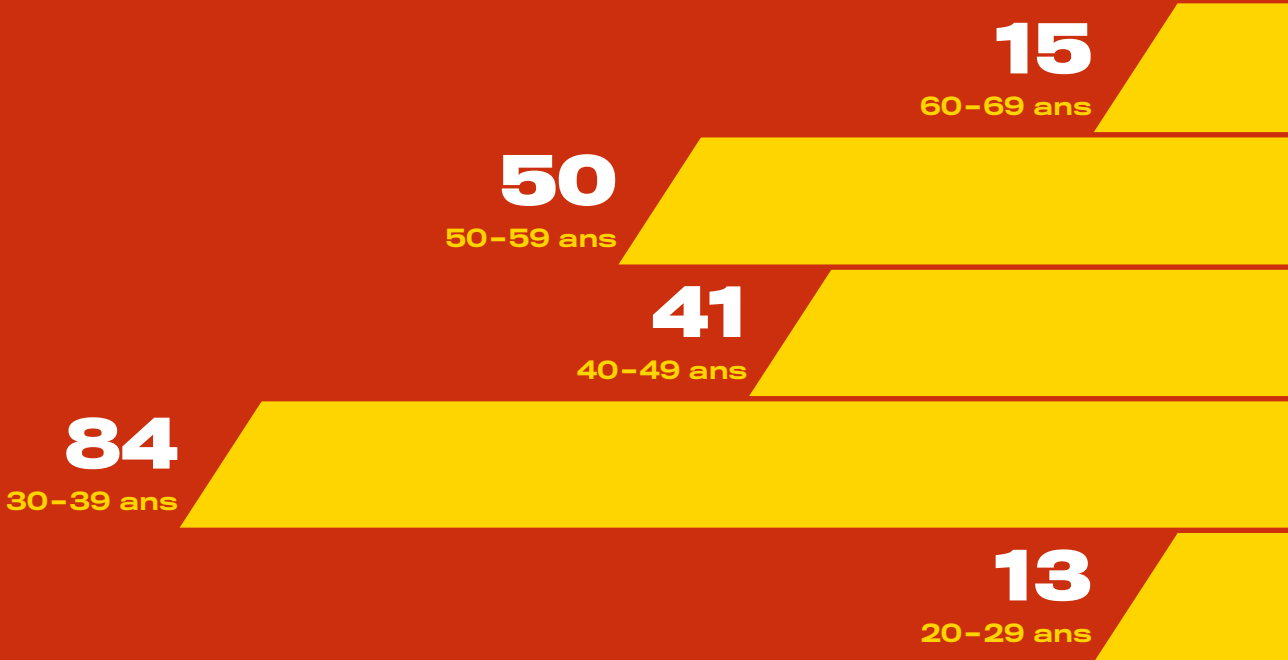
Postes et antennes

24%

du personnel total est de genre féminin

0,8

APM pour 1000 habitantes et habitants



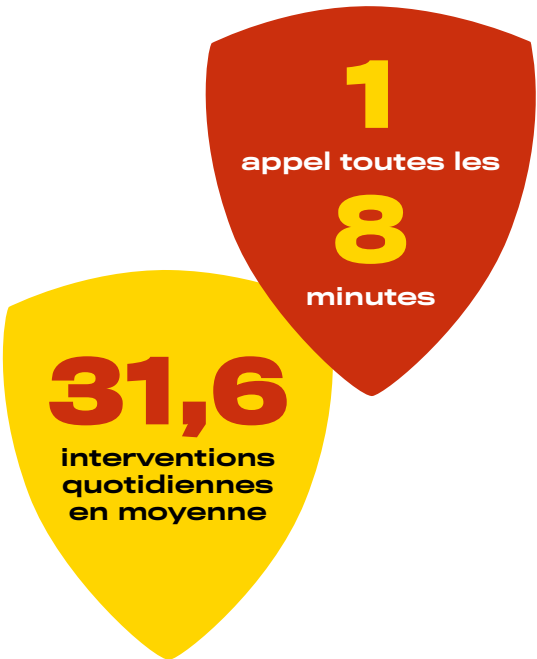
# 07. ACTIVITÉS OPÉ- RATIONNELLES

## Centrale d'appels

La centrale d'appels de la police municipale constitue un véritable guichet dématérialisé, agissant comme le premier point de contact entre le public et le Service. Elle facilite la communication en permettant aux citoyennes et citoyens de signaler rapidement leurs préoccupations, qu'elles soient de nature sécuritaire ou relevant d'autres problématiques. Sollicitée par des particuliers et particulières, des entreprises, des commerces, des partenaires et des associations, la centrale reçoit principalement des requêtes liées à la sécurité.

Cependant, certaines demandes dépassent le champ d'action direct de la police municipale, impliquant par exemple des questions familiales, médicales ou sociales. Dans ces situations, le Service s'assure de diriger la victime vers les organismes compétents, tels que des médecins, des services sociaux ou la police cantonale, garantissant ainsi une prise en charge appropriée et efficace.

Ainsi, la centrale d'appels joue un rôle essentiel non seulement dans la gestion des incidents sécuritaires, mais aussi dans l'orientation des citoyens et citoyennes vers les ressources adéquates, contribuant à une réponse globale et coordonnée aux besoins de la population.



51 386  
Appels reçus

11 530  
Interventions

## Typologie de l'activité

Les agentes et agents de la police municipale consacrent la majorité de leur temps sur le terrain pour répondre aux besoins et attentes de la population. Lors de leurs patrouilles, majoritairement effectuées à pied, ils assurent une présence continue qui se veut préventive, dissuasive et répressive face aux actes de délinquance de rue. Par ailleurs, les APM entretiennent un dialogue régulier et constructif avec les habitantes et habitants ainsi que les divers acteurs et actrices des quartiers. L'objectif est de renforcer en permanence le lien de proximité et la confiance, indispensables à une sécurité locale renforcée et au bien-vivre ensemble.

| Activités                                                 | 2024      | Δ 2023 |
|-----------------------------------------------------------|-----------|--------|
| Patrouilles pédestres sur domaine public                  | 95 831 h  | +7%    |
| Travail administratif                                     | 21 641 h  | -14%   |
| Formation                                                 | 6 557 h   | -1%    |
| Au profit d'autres services                               | 6 353 h   | +5%    |
| Sécurité dans et autour des écoles                        | 4 817 h   | +10%   |
| Notification des actes de poursuite                       | 4 663 h   | +32%   |
| Surveillance des parcs et promenades                      | 4 389 h   | -3%    |
| Îlotage                                                   | 4 048 h   | -8%    |
| Prévention dans les écoles (GPE -> voir section suivante) | 301 h     | -9%    |
| Total                                                     | 148 795 h | +3%    |



# 08. ZOOM SUR

## Îlotage dans les quartiers

La police municipale s'engage à établir des liens étroits avec l'ensemble des acteurs et actrices du territoire. Qu'il s'agisse d'échanger avec un commerçant ou une commerçante concernant une nuisance, de répondre aux interrogations des habitantes et habitants – lors de rencontres ou directement au poste – ou encore de collaborer avec des associations locales, les APM jouent un rôle clé dans la création de ponts entre les différentes institutions de la Ville de Genève et la communauté. En tant qu'interlocuteurs et interlocutrices directes, ils et elles permettent non seulement une identification rapide des problèmes, mais aussi la formulation proactive de solutions adaptées aux besoins des habitantes et habitants.

## Sécurité dans les écoles primaires et prévention de la délinquance juvénile

La police municipale accorde une importance particulière à la sécurité dans et aux abords des écoles primaires. Toute l'année, les APM assurent une présence régulière dans les préaux lors des entrées, sorties des classes et périodes parascolaires, ainsi que sur les trajets de l'école. Cette présence est renforcée lors des rentrées, notamment à travers les opérations ciblées (« PrédiRe\* »), visant à prévenir et sanctionner les comportements dangereux, comme l'usage du téléphone au volant, les excès de vitesse, le non-respect des passages piétons, etc.

Par ailleurs, la police municipale porte une attention spécifique aux phénomènes de violence juvénile. Grâce au lien étroit avec les directions d'écoles, elle obtient des renseignements précieux permettant de prévenir efficacement les incidents impliquant notamment des bandes rivales. En complément, le « Groupe de prévention dans les écoles » (GPE) de la police municipale, composé de personnel spécialement formé, organise régulièrement des interventions de sensibilisation sur le thème du « respect », afin de promouvoir des comportements responsables et prévenir les incivilités ou le harcèlement scolaire. Des actions complémentaires sont également menées dans les maisons de quartier, favorisant ainsi un dialogue de confiance avec la jeunesse et contribuant à la tranquillité dans les quartiers.

Commerces visités  
4 589

Etablissements publics visités  
1 668

Associations visitées  
183

Séances associations  
87

Visite EMS  
13

Séances avec partenaires locaux  
513

Sécurité aux abords des écoles  
3 177 heures

Actions spéciales «PrédiRe\*»  
1 640 heures

Classes de primaires visitées, année scolaire 23-24 (GPE)  
89

Nombre d'élèves rencontrés, année scolaire 23-24  
1 564

Visite et séances dans des maisons de quartier  
48

## Notification de poursuites

Depuis mai 2022, à la suite d'une décision du Grand Conseil déléguant aux communes la tâche de notifier les actes de poursuite aux débiteurs et débitrices, cette responsabilité a été confiée au Service de la police municipale. Cette mission exige une connaissance pointue du terrain ainsi qu'une capacité à mener des enquêtes de proximité afin d'identifier et de localiser les débiteurs et débitrices lorsqu'ils ou elles ne se trouvent pas à leur domicile ou sur leur lieu de travail.

| Poste          | Dossiers reçus | Heures |
|----------------|----------------|--------|
| Eaux-Vives     | 2 105          | 825    |
| Pâquis         | 1 517          | 668    |
| Grottes        | 743            | 320    |
| Jonction       | 808            | 554    |
| Charmilles     | 1 487          | 716    |
| Acacias        | 1 324          | 772    |
| Petit-Saconnex | 636            | 360    |
| Champel        | 754            | 449    |
| Total          | 9 374          | 4 664  |

## Contrôle des commerces de proximité

La police municipale joue un rôle essentiel dans le contrôle des commerces de proximité, notamment en ce qui concerne l'application de la Loi sur la remise à titre gratuit et la vente à l'emporter de boissons alcooliques, de produits du tabac et de produits assimilés au tabac (LTGVEAT). Ce cadre légal vise à garantir que les établissements ne troublent pas l'ordre public et protègent la santé, en particulier celle des mineurs et mineures.

En collaboration avec la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN), les agentes et agents de police municipale et la police cantonale effectuent régulièrement des contrôles ciblés, notamment dans les quartiers sensibles comme les Pâquis. Ces interventions permettent de vérifier le respect des horaires de vente, la détention des autorisations requises et l'interdiction de vente aux mineurs et mineures. Le type et le nombre d'infractions constatées en 2024 sont détaillés plus loin dans ce rapport.

\* « Prévention Dissuasion Répression »

Lutte contre le harcèlement de rue

Dans un contexte où le sentiment d'insécurité demeure particulièrement élevé chez les femmes – selon le Diagnostic Local de Sécurité (DLS) 2023, 75,9% des jeunes femmes de 15 à 24 ans et 61,7% des femmes de 25 à 34 ans ont subi du harcèlement de rue au cours des cinq dernières années, et 38,5% se sentent en insécurité lorsqu'elles marchent seules après 22h – la police municipale réaffirme son engagement à lutter contre ce fléau en Ville de Genève. Pour ce faire, elle s'appuie notamment sur son dispositif de signalement des cas de harcèlement, accessible via l'application « Genève en Poche ».

En 2024, 167 signalements de harcèlement de rue ont été enregistrés. Environ 80 % de ces signalements proviennent directement des victimes elles-mêmes, tandis que 12 % sont issus de témoins, ce qui souligne l'importance de l'implication proactive de la communauté dans la lutte contre ces comportements. De plus, 75 % des cas concernent essentiellement des femmes, et la majorité des incidents est attribuable à des comportements perpétrés par un homme seul (55%) ou par des groupes d'hommes (32 %).

L'analyse détaillée des signalements met en lumière la nature variée des comportements rapportés : 27 % des cas évoquent un regard insistant, 15 % des

remarques ou insultes à caractère sexuel ou sexiste, 15 % des comportements comprenant bruitages ou gestes obscènes, et 11% des situations d'« être suivi-e ». Ces sentiments surviennent principalement dans les rues ou sur les places des quartiers les plus animés de la ville, ainsi que dans les transports publics.

Parallèlement, le dispositif d'accompagnement mis en place a permis de recueillir 46 demandes de suivi personnalisé – représentant environ 28 % des signalements – et 3 de ces cas ont conduit à un dépôt de plainte. Même si ces chiffres restent modestes, ils témoignent de l'importance d'un soutien adapté pour les victimes et de l'efficacité des mesures d'intervention.

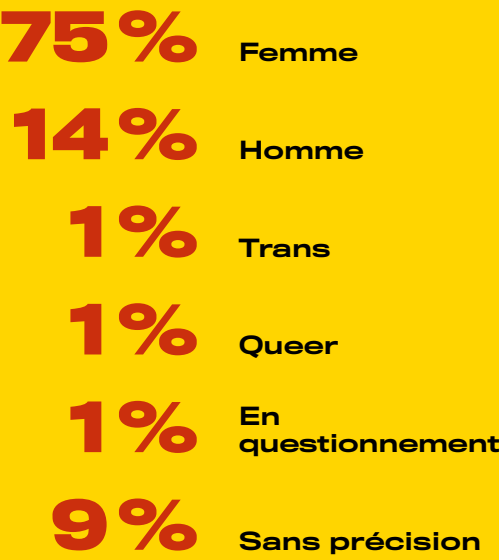
Fort de ces enseignements, la police municipale intensifie ses patrouilles dans les zones identifiées comme problématiques et continue d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des victimes. Cette démarche proactive vise à renforcer la prise en charge et à contribuer à une réduction durable du harcèlement de rue, pour un environnement urbain plus sûr et apaisé.



Nature des signalements



Profils des utilisateurs et utilisatrices de l'application \*



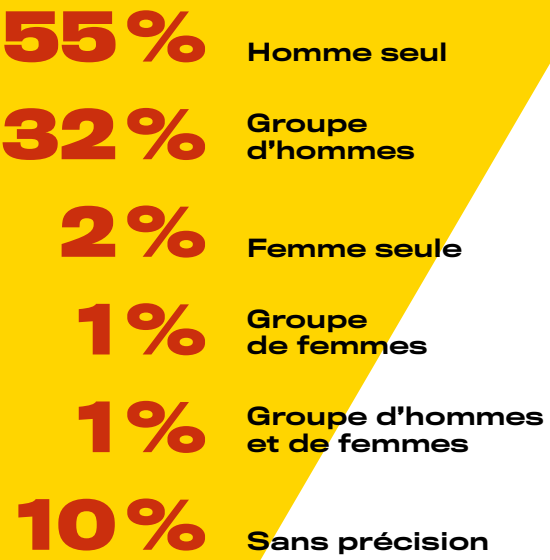
\*les utilisateurs et utilisatrices sont libres de donner ces informations



Répartition des signalements par catégorie \*



Profils des auteures et auteurs de harcèlement \*



# 09. TROIS AXES D'ACTION PRIORITAIRES

Depuis 2013, la Ville et le Canton de Genève collaborent dans le cadre d'un Contrat local de sécurité (CLS). Renouvelé tous les trois ans, ce dispositif permet d'harmoniser les actions des polices cantonale et municipale sur le terrain. Le CLS définit des axes d'action à l'échelle communale, en fonction des constats opérationnels et des préoccupations exprimées par la population.

Dans ce cadre, la police municipale agit de manière autonome pour assurer une présence régulière et visible sur ces axes prioritaires. Lorsque la situation le nécessite, le CLS favorise et encadre la collaboration avec la police cantonale, afin d'optimiser les actions de prévention et de répression face aux problématiques identifiées.

En 2024, l'ensemble de ces interventions ont représenté 1963 actions au total, mobilisant près de 8750 agentes et agents, pour plus de 8315 heures d'engagement à travers la ville.



## 01

Prévention et lutte contre la délinquance de rue

| Poste          | Heures        | Agentes et agents |
|----------------|---------------|-------------------|
| Eaux-Vives     | 122           | 125               |
| Pâquis         | 2 457         | 2 878             |
| Grottes        | 1 259         | 1 142             |
| Jonction       | 845           | 908               |
| Charmilles     | 253           | 264               |
| Acacias        | 222           | 177               |
| Petit-Saconnex | 47            | 115               |
| Champel        | 103           | 114               |
| Total (Δ 2023) | 5 308 (+83 %) | 5 723             |

## 02

Lutte contre les nuisances émanant des établissements publics et des rassemblements sur la voie publique

| Heures       | Agentes et agents |
|--------------|-------------------|
| 330          | 285               |
| 199          | 189               |
| 96           | 146               |
| 600          | 491               |
| 43           | 47                |
| 80           | 84                |
| 4            | 11                |
| 10           | 7                 |
| 1 362 (-5 %) | 1 260             |

## 03

Prévention et lutte contre les infractions à la loi sur la circulation routière

| Heures       | Agentes et agents |
|--------------|-------------------|
| 342          | 341               |
| 189          | 180               |
| 115          | 135               |
| 284          | 293               |
| 230          | 229               |
| 237          | 195               |
| 98           | 215               |
| 154          | 177               |
| 1 649 (-3 %) | 1 765             |

# 10. ACTIONS EN ZONES PRIORITAIRES

Bien que la police municipale intervienne sur l'ensemble du territoire de la Ville, cinq zones prioritaires ont été identifiées dans le cadre du Contrat local de sécurité (CLS):

- 1 Secteur Coulouvrenière et Seujet
- 2 Pâquis centre et Cornavin
- 3 Jonction et Sentier des Saules
- 4 Plaine de Plainpalais et environs
- 5 Parc des Acacias et Minoteries

Ces secteurs ont été déterminés sur la base des constats de terrain, des statistiques d'intervention et des résultats des Diagnostics Locaux de Sécurité (DLS 2020 et 2023). Ils concentrent des problématiques spécifiques liées à la consommation de stupéfiants, au harcèlement de rue, aux rassemblements nocturnes et aux nuisances sonores.

Les chiffres de l'année écoulée révèlent notamment un renforcement significatif des efforts dans les quartiers des Pâquis/Grottes et de la Jonction/Sentier des Saules, avec une augmentation des heures d'engagement de respectivement +41% et +4%.

Ces ajustements traduisent une adaptation continue des ressources afin de mieux répondre aux priorités locales et d'intensifier la présence préventive et dissuasive dans les zones les plus sensibles. La police municipale y déploie une approche combinée, mêlant patrouilles renforcées, contrôles et actions de sensibilisation, afin d'accroître la sécurité des habitantes et habitants ainsi que des usagères et usagers de l'espace public.

Zones

|                |                             |
|----------------|-----------------------------|
| 1              | Coulouvrenière/Seujet       |
| 2              | Pâquis/Cornavin             |
| 3              | Jonction/Sentier des Saules |
| 4              | Plainpalais                 |
| 5              | Acacias/Minoteries          |
| Total (Δ 2023) |                             |

Police municipale

| Heures       | Agentes et agents |
|--------------|-------------------|
| 80           | 50                |
| 1 852        | 175               |
| 540          | 279               |
| 506          | 244               |
| 110          | 55                |
| 3 087 (+21%) | 803               |

Polices municipale & cantonale

| Heures     | Agentes et agents |
|------------|-------------------|
| 65         | 15                |
| 107        | 26                |
| 73         | 18                |
| 174        | 24                |
| 103        | 29                |
| 522 (-13%) | 112               |

# 11. SANCTIONS PAR THÉMATIQUES

## MOBILITÉ

### Principales infractions véhicules automobiles

En 2024, la police municipale a maintenu une attention constante sur les comportements des automobilistes susceptibles d'affecter la sécurité et le confort des autres usagères et usagers du domaine public. Avec un total de 20344 infractions relevées (-9 %), la tendance générale est à la baisse, notamment pour les stationnements illicites sur les trottoirs (-10 %) ou dans les zones piétonnes (-47 %).

Certaines infractions restent cependant préoccupantes, notamment les stationnements gênants sur des pistes ou bandes cyclables (+49 %), le non-respect des cases réservées aux personnes en situation de handicap (+54 %), ainsi que le non-respect de l'interdiction de circuler des véhicules automobiles (+60 %). Ces chiffres traduisent l'action ciblée de la police municipale pour sécuriser les espaces publics, promouvoir une mobilité respectueuse et protéger les usagères et usagers vulnérables.

### Principales infractions trottinettes

L'année 2024 marque une évolution notable des comportements sanctionnés concernant l'utilisation des trottinettes électriques en Ville de Genève. Une forte augmentation (+141 %) a été constatée pour les infractions liées à l'usage inapproprié de voies piétonnes. En parallèle, le nombre de trottinettes non homologuées saisies a également augmenté (+4 %, soit 279 saisies en 2024). À l'inverse, les infractions liées au non-respect de la signalisation lumineuse et des interdictions de circulation ont diminué de manière significative. Ces résultats témoignent de l'efficacité des actions menées dans les lieux où ces phénomènes sont fréquemment observés, comme au Jardin Anglais ou sur le Quai des Bergues, et soulignent la nécessité de poursuivre le travail de sensibilisation et de répression afin de faire évoluer les comportements.

Par ailleurs, d'autres comportements dangereux comme l'utilisation du téléphone au guidon des trottinettes ou encore le transport d'un passager ou d'une passagère, bien que moins fréquemment constatés, constituent des axes sur lesquels il convient également de poursuivre les actions de prévention et de sensibilisation.

| Véhicules                                                                           | 2024   | Δ 2023 |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|
| Contravention auto / camion / cars                                                  | 1 328  | +14 %  |
| Stationner sur une case interdite au parcage (de <2h à <10h)                        | 2 095  | -21 %  |
| Stationner hors des cases de stationnement (de <2h à <10h)                          | 1 943  | -18 %  |
| Stationner à un endroit où une interdiction de parquer est signalée (de <2h à <10h) | 1 987  | -13 %  |
| S'arrêter sur une ligne interdisant l'arrêt                                         | 1 817  | -4 %   |
| Stationner sur une case réservée aux personnes handicapées                          | 264    | +54 %  |
| Stationner sur une bande ou une piste cyclable                                      | 650    | +49 %  |
| Stationner dans une zone piétonne ou sur un chemin pour piétonnier                  | 105    | -47 %  |
| Stationner sur un ou avant un passage piétons                                       | 922    | -2 %   |
| Stationner sur le trottoir                                                          | 1 443  | -10 %  |
| Ne pas accorder la priorité à un passage pour piétons                               | 29     | +7 %   |
| Non resp. « Interdiction générale de circuler dans les deux sens »                  | 543    | -7 %   |
| Non resp. « accès interdit »                                                        | 271    | +10 %  |
| Non resp. « Circulation interdite aux voitures automobiles »                        | 260    | +60 %  |
| Non resp. zone piétonne ou chemin pour piétons                                      | 624    | -18 %  |
| Utiliser un téléphone sans dispositif mains libres                                  | 312    | -21 %  |
| Non resp. signalisation lumineuse                                                   | 94     | -18 %  |
| Autres infractions véhicules automobiles                                            | 5 657  |        |
| Total                                                                               | 20 344 | -9 %   |

| Trottinettes                                       | 2024 | Δ 2023 |
|----------------------------------------------------|------|--------|
| Trottinettes électriques non homologuées (saisies) | 279  | +4 %   |
| Rouler sur trottoir ou zone piétonne               | 53   | +141 % |
| Non resp. signalisation lumineuse                  | 10   | -29 %  |
| Non resp. circulation interdite                    | 7    | -13 %  |
| Utiliser un téléphone sans dispositif mains libres | 3    | +50 %  |
| Autres infractions trottinettes                    | 27   |        |
| Total                                              | 379  | +10 %  |

### Principales infractions vélos

En 2024, si le nombre total d'infractions sanctionnées concernant les cyclistes est en baisse de 16 % par rapport à l'année précédente, on observe une augmentation significative (+28 %) des cas liés à la circulation sur les trottoirs ou encore des infractions concernant la circulation dans des zones piétonnes (+4 %). Cette hausse confirme la pertinence des actions ciblées, menées notamment sur le Quai des Bergues, au Jardin Anglais, Rue du Mont Blanc ou encore Place de la Navigation. De même, malgré l'aménagement de nombreuses infrastructures cyclables, certains comportements liés à leur mauvaise utilisation persistent, comme le fait de circuler sur un chemin non destiné aux cycles (87 infractions), de ne pas utiliser les pistes ou bandes cyclables lorsqu'elles existent (29 cas, +53 %), ou encore d'emprunter ces mêmes pistes ou bandes cyclables à contresens (14 cas, chiffre stable).

En revanche, d'autres infractions dangereuses telles que la circulation sans éclairage de nuit ou encore le non-respect du signal « interdiction générale de circuler » affichent une baisse importante, respectivement de -89 % et -65 %, témoignant ainsi d'une amélioration sensible des comportements grâce à une présence régulière et dissuasive.

Malgré cette évolution positive, certaines problématiques persistent, comme le non-respect des feux de signalisation (573 cas) ou l'utilisation du téléphone à vélo (86 cas). Ces infractions continueront de faire l'objet d'une attention particulière afin de garantir la sécurité de l'ensemble des usagères et usagers, en particulier des piétonnes et piétons, des enfants, des seniors et des cyclistes eux-mêmes.

| Vélo                                                         | 2024  | Δ 2023   |
|--------------------------------------------------------------|-------|----------|
| Circuler de nuit sans feu sur une route éclairée             | 23    | -89 %    |
| Rouler sur le trottoir malgré l'interdiction                 | 343   | +28 %    |
| Rouler dans une zone piétonne ou sur chemin pour piétons     | 247   | +4 %     |
| Ne pas observer le signal Interdiction générale de circuler  | 74    | -65 %    |
| Ne pas observer le signal Circulation interdite aux cycles   | 126   | -41 %    |
| Ne pas observer le signal de prescription « Accès interdit » | 122   | -12 %    |
| Circuler sur un chemin qui n'est pas destiné aux cycles      | 87    | +4 250 % |
| Ne pas utiliser la piste ou la bande cyclable                | 29    | +53 %    |
| Utiliser la piste ou la bande cyclable à contresens          | 14    | =        |
| Ne pas observer un feu de signalisation                      | 573   | -13 %    |
| Ne pas accorder la priorité à un passage pour piétons        | 25    | +56 %    |
| Utiliser un téléphone sans dispositif mains libres           | 86    | -16 %    |
| Autres infractions vélos                                     | 238   |          |
| Total                                                        | 1 987 | -16 %    |

Principales infractions  
motos et scooters

En 2024, la police municipale a relevé un total de 2854 infractions commises par les conducteurs et conductrices de deux-roues motorisés (2RM), représentant une augmentation de 22 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse significative traduit notamment une intensification des contrôles et une vigilance accrue sur certains comportements identifiés comme potentiellement dangereux ou gênants pour les autres usagères et usagers de la route.

Parmi les évolutions positives, on note des baisses significatives dans plusieurs catégories d'infractions telles que le non-respect des zones piétonnes (-30 %), le stationnement sur les trottoirs (-32 %), ou encore l'utilisation d'un téléphone sans dispositif mains libres (-44 %). Ces résultats sont encourageants.

En revanche, d'autres types d'infractions continuent d'augmenter de façon marquée. C'est notamment le cas des comportements liés à la circulation sur les bandes ou pistes cyclables, qui affichent une hausse très nette (+163 %, avec 431 cas relevés en 2024). D'autres infractions préoccupantes telles que la circulation sur les trottoirs (+40 %) ou encore le stationnement dans les zones « arrêt interdit » (274 cas, +32 %) persistent également.

Ces chiffres démontrent la pertinence de poursuivre les efforts entrepris, notamment pour protéger les piétonnes et piétons ainsi que les cyclistes, tout en rappelant que la hausse constatée découle aussi d'une augmentation des actions et contrôles effectués durant l'année.

| Deux-roues motorisés                                           | 2024  | Δ 2023 |
|----------------------------------------------------------------|-------|--------|
| Non resp. zone piétonne (circulation & stationnement)          | 139   | -30 %  |
| Circuler ou empiéter sur une bande ou piste cyclable           | 431   | +163 % |
| Non resp. signalisation lumineuse                              | 22    | -24 %  |
| Circuler sur une voie réservée aux bus ou aux tram             | 79    | +41 %  |
| Motocycliste ne restant pas à leur place dans une file         | 32    | -18 %  |
| Rouler sur trottoir                                            | 70    | +40 %  |
| Stationnement sur trottoir                                     | 71    | -32 %  |
| Stationnement zone « arrêt interdit »                          | 454   | +32 %  |
| Stationner hors des cases de stationnement et endroit interdit | 274   | -18 %  |
| Non resp. « accès interdit »                                   | 117   | +7 %   |
| Non resp. circulation interdite                                | 55    | -64 %  |
| Franchir une ligne de sécurité ou empiéter sur elle            | 91    | +20 %  |
| Autres infractions deux-roues motorisés                        | 1 019 |        |
| Total                                                          | 2 854 | +22 %  |



# PROPRETÉ URBAIN

Selon les résultats du Diagnostic local de sécurité (DLS) 2023, les incivilités liées à la propreté urbaine figurent parmi les nuisances les plus régulièrement ressenties par les habitantes et habitants au quotidien. En 2024, les statistiques liées à la propreté urbaine montrent des évolutions contrastées, reflétant à la fois l'efficacité des interventions de la police municipale, en étroite collaboration avec l'Entité de Gestion des Incivilités (EGI) du service Voirie – Ville propre, et les axes sur lesquels une vigilance accrue demeure nécessaire afin d'assurer durablement la propreté et la qualité de vie dans l'espace public genevois.

Concernant le littering, une diminution encourageante a été enregistrée, avec un total de 499 infractions relevées (-28 % par rapport à 2023), dont la majorité concerne les mégots de cigarette. Ce recul témoigne d'une prise de conscience accrue au sein de la population, probablement liée aux campagnes de sensibilisation menées par la Ville de Genève.

En revanche, le phénomène des débarras sauvages reste préoccupant, même s'il affiche une diminution globale (-26 %, soit 601 cas). Si les dépôts illicites de déchets (406 cas, -28 %) ainsi que les dépôts en dehors des horaires autorisés (155 cas, -13 %) ont baissé, ils continuent néanmoins de représenter l'essentiel des infractions constatées. La sensibilisation aux services gratuits de collecte mis à disposition par la Ville demeure donc un axe essentiel à renforcer.

Concernant les salissures sur l'espace public, la police municipale a constaté une augmentation globale (+7 %) avec 249 cas relevés en 2024. Parmi ceux-ci, on note une hausse significative des verbalisations pour nourrissage des pigeons (+45 %) ainsi que pour diverses salissures urbaines (+33 %), qui ont un coût important pour la Ville en occasionnant également une surcharge de travail pour les équipes de la Voirie-Ville propre.

Enfin, les sanctions liées aux propriétaires de chiens connaissent une forte augmentation, +34 %, totalisant 402 infractions en 2024. L'augmentation des cas de chiens non tenus en laisse (+22 %, soit 159 cas) et des déjections canines (+51 %, soit 10 cas) indique qu'une sensibilisation et des contrôles supplémentaires restent nécessaires sur ces thématiques pour préserver la propreté et la qualité des espaces publics de la ville.

| Propreté urbaine                                                                              | 2024         | Δ 2023       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Chiens</b>                                                                                 |              |              |
| Contravention chiens                                                                          | 233          | +51 %        |
| Contravention chiens (déjections)                                                             | 10           | -9 %         |
| Contravention chiens non tenus en laisse                                                      | 159          | +22 %        |
| <b>Total</b>                                                                                  | <b>402</b>   | <b>+34 %</b> |
| <b>Littering</b>                                                                              |              |              |
| Contraventions mégots                                                                         | 499          | -27 %        |
| Autres contraventions littering                                                               | 113          | +33 %        |
| <b>Total</b>                                                                                  | <b>612</b>   | <b>-21 %</b> |
| <b>Débarras sauvage</b>                                                                       |              |              |
| Salissures débarras sauvage                                                                   | 3            | N/A          |
| Dépôt illicite de déchets                                                                     | 406          | -28 %        |
| Déchets déposés en dehors des horaires autorisés                                              | 155          | -13 %        |
| Inobservation des prescriptions de la voirie pour la collecte de déchets ménagers encombrants | 37           | -48 %        |
| <b>Total</b>                                                                                  | <b>601</b>   | <b>-26 %</b> |
| <b>Salissures</b>                                                                             |              |              |
| Contraventions Urineur                                                                        | 120          | -12 %        |
| Contraventions Nourrir Pigeons                                                                | 16           | +45 %        |
| <b>Total</b>                                                                                  | <b>136</b>   | <b>-8 %</b>  |
| Autres sanctions                                                                              | 511          |              |
| <b>Total</b>                                                                                  | <b>2 262</b> | <b>-13 %</b> |

# TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

À travers nos échanges fréquents avec les habitantes et habitants des quartiers, le besoin de tranquillité revient souvent comme une préoccupation majeure, notamment en termes de repos et de santé publique.

En 2024, les infractions liées aux nuisances sonores ont fortement augmenté (+38 %), atteignant un total de 286 cas. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des nuisances générales dans l'espace public, telles que les cris ou la diffusion excessive de musique (211 cas, +12 %), ainsi que par les rassemblements spontanés sur la voie publique (22 cas, +22 %). Cette année a également été marquée par un renforcement des contrôles sur les véhicules motorisés trop bruyants, avec 54 cas relevés. Ce phénomène, source récurrente de plaintes des habitantes et habitants, comprend notamment les accélérations excessives ou encore l'utilisation abusive de dispositifs sonores.

À l'inverse, les nuisances provenant des établissements publics ont significativement diminué (-18 %). Ce résultat encourageant reflète l'efficacité du dialogue mené avec les exploitantes et exploitants, la prévention renforcée auprès des établissements (1600 visites effectuées durant l'année), ainsi que la pertinence de certaines mesures adoptées, telles que l'adaptation des horaires d'exploitation des terrasses, notamment les jeudis soirs.

| Nuisances sonores                                      | 2024       | Δ 2023       |
|--------------------------------------------------------|------------|--------------|
| Emanant d'établissements publics                       | 18         | -18 %        |
| Emanant d'attroupements spontanés dans l'espace public | 22         | +22 %        |
| Bruit dans l'espace public                             | 211        | +12 %        |
| Véhicules motorisés                                    | 54         | +5 300 %     |
| <b>Total</b>                                           | <b>305</b> | <b>+33 %</b> |



# ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET COMMERCE DE PROXIMITÉ

## Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD)

La Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) encadre le fonctionnement des établissements publics afin d'assurer la tranquillité, la sécurité et la qualité de vie dans les quartiers. En 2024, les infractions LRDBHD ont fortement diminué (-59 %), grâce notamment à un meilleur respect des horaires d'exploitation des terrasses (-84 %) et à une gestion efficace des nuisances dans les espaces extérieurs, où aucun cas n'a été relevé. Cette évolution positive résulte principalement des contrôles réguliers réalisés tout au long de l'année (1668 contrôles), ainsi que d'un travail de prévention et de dialogue renforcé avec les exploitantes et exploitants.

## Vente de boissons alcooliques et de produits du tabac (LTGVEAT)

La Loi sur la remise à titre gratuit et la vente à l'emporter de boissons alcooliques, de produits du tabac et assimilés (LTGVEAT) vise à protéger la santé publique, notamment en limitant l'accès à ces produits aux jeunes et en régulant leur distribution à certaines heures. Les résultats de l'année 2024 montrent une nette diminution (-22 %) des infractions relevées. Cette baisse est particulièrement visible dans la vente non autorisée d'alcool (-63 %) et les récidives (-75 %), ce qui souligne l'efficacité des contrôles coordonnés entre la police municipale, le Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) et la police cantonale. Ces résultats doivent toutefois être nuancés en raison d'une difficulté importante rencontrée par la police municipale, à savoir l'impossibilité pour ses agentes et agents d'effectuer des achats-tests en tenue civile, limitant ainsi leur marge de manœuvre opérationnelle dans ce domaine.

| Nombre de sanctions LRDBHD                             | 2024 | Δ 2023 |
|--------------------------------------------------------|------|--------|
| Rapport LRDBHD interieur des espaces publics           | 97   | -47 %  |
| Non-respect des horaires d'exploitation d'une terrasse | 9    | -84 %  |
| Total                                                  | 106  | -59 %  |

| Nombre de sanctions LTGVEAT                                                                                                                                                        | 2024 | Δ 2023 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|--------|
| Omettre de mettre les boissons alcooliques sous clé et les soustraire à la vue du public                                                                                           | 30   | -30 %  |
| Remettre à titre gratuit ou vendre des boissons alcooliques à l'emporter entre 21h et 07h                                                                                          | 7    | -30 %  |
| Vente de boissons alcooliques à l'emporter sans autorisation du PCTN                                                                                                               | 3    | -63 %  |
| Contrevenant déjà condamné à une reprise en raison d'une violation des prescriptions de la LTGVEAT dans les trois ans qui précèdent l'infraction par une amende devenue exécutoire | 2    | -75 %  |
| Défaut d'autorisation de vente à l'emporter de boissons alcooliques                                                                                                                | 2    | N/A    |
| Vendre des produits du tabac ou des produits assimilés au tabac sans autorisation                                                                                                  | 13   | N/A    |
| Autres infractions à la LTGVEAT                                                                                                                                                    | 6    |        |
| Total                                                                                                                                                                              | 63   | -22 %  |

# SÉCURITÉ PUBLIQUE

En 2024, la police municipale a maintenu un haut niveau d'engagement en matière de sécurité publique, avec notamment plus de 5300 heures d'intervention (+83 % par rapport à 2023) dans les zones prioritaires définies par le Contrat local de sécurité (CLS). Le nombre total d'infractions enregistrées (1425 cas) est resté stable par rapport à l'année précédente, une tendance possiblement liée à la visibilité accrue des patrouilles, qui jouent un rôle dissuasif face aux comportements délictuels. Cette stabilité globale masque cependant des évolutions contrastées selon les thématiques traitées.

Un phénomène marquant concerne l'augmentation significative du nombre de rapports rédigés pour non-respect de l'interdiction de fumer dans les lieux publics (+283 %, soit 115 cas). Cette hausse s'explique principalement par une modification législative entrée en vigueur en 2023, interdisant désormais de fumer aux arrêts de bus, aux abords des écoles et des centres sportifs.

Enfin, 431 procédures ont été transmises au Ministère public, principalement pour des infractions routières (256 cas, +50 %). Cette hausse reflète l'accent mis sur la prévention et la répression des comportements routiers dangereux via des actions ciblées telles que « PréDiRe ».

Au-delà de ces compétences spécifiques, les agentes et agents contribuent largement à la sécurité publique par des interventions spontanées hors de leurs prérogatives habituelles. En 2024, les APM ont procédé à plusieurs interpellations lors de flagrants délits, comme des vols à la tire, cambriolages ou trafic de stupéfiants, notamment en collaboration étroite avec les douanes pour des cas impliquant des risques sanitaires potentiels. Ces interventions témoignent de la polyvalence et de la réactivité du personnel sur le terrain.

| Infractions sanctionnées                                    | 2024         | Δ 2023      |
|-------------------------------------------------------------|--------------|-------------|
| Contraventions stupéfiants                                  | 235          | -9 %        |
| Rapport Fumée (en extérieur*)                               | 115          | +283 %      |
| Contraventions mendicité                                    | 828          | -15 %       |
| Contraventions Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) | 166          | +27 %       |
| Autres infractions à la Loi pénale genevoises (LPG)         | 81           |             |
| <b>Total</b>                                                | <b>1 425</b> | <b>-3 %</b> |

- \* Infractions à l'interdiction de fumer dans certains espaces publics extérieurs :
- Aux abords des arrêts de bus et de tram, dans un périmètre de 9 mètres ;
  - Aux alentours des écoles, des aires de jeux pour enfants, des centres sportifs ou d'autres lieux publics similaires.

| Procédures judiciaires                 | 2024       | Δ 2023       |
|----------------------------------------|------------|--------------|
| Loi sur les étrangers et l'intégration | 67         | -4 %         |
| Loi sur la circulation routière        | 256        | +50 %        |
| Rapports d'interpellation              | 75         | -22 %        |
| Autres (par exemple Loi sur les armes) | 33         |              |
| <b>Total</b>                           | <b>431</b> | <b>+14 %</b> |

1,18

affaire judiciaire  
par jour, traitée  
par la police  
municipale



# 12. ADRESSES ET CONTACTS

## POSTES

### Poste des Acacias

Route des Acacias 36  
1227 Genève  
+41 22 418 62 62  
police municipale.acacias@geneve.ch

### Poste des Charmilles

Rue de Lyon 97  
1203 Genève  
+41 22 418 82 82  
police municipale.charmilles@geneve.ch

### Poste des Eaux-Vives

Rue de Jargonnant 4  
1207 Genève  
+41 22 418 60 70  
police municipale.eaux-vives@geneve.ch

### Poste des Grottes

Rue Julia-Chamorel 1  
1201 Genève  
+41 22 418 56 80  
police municipale.grottes@geneve.ch

### Poste de la Jonction

Rue du Stand 25  
1204 Genève  
+41 22 418 83 00  
police municipale.jonction@geneve.ch

### Poste des Pâquis

Rue Rothschild 27  
1202 Genève  
+41 22 418 54 00  
police municipale.paquis@geneve.ch

## ANTENNES

### Antenne de Champel

Chemin de l'Escalade 9  
1206 Genève  
+41 22 418 83 30  
police municipale.champel@geneve.ch

### Antenne du Petit-Saconnex

Chemin des Colombettes 1  
1202 Genève  
+41 22 418 62 82  
police municipale.petit-saconnex@geneve.ch

**CENTRALE D'APPEL**  
**+41 22 418 22 22**



**Département de la sécurité  
et des sports (DSSP)**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 4  
CP 3214  
1211 Genève 3  
[www.geneve.ch](http://www.geneve.ch)

**Service de la police municipale  
(SPM)**

Boulevard du Pont-d'Arve 35  
1205 Genève  
[www.police-municipale.ch](http://www.police-municipale.ch)